

Regards sur Vaire Notre petit journal communal





Que devons-nous retenir de cette année écoulée ?

Le conflit Russo-Ukrainien qui perdure entrainant les difficultés d'approvisionnement en matières premières, la hausse des prix avec tout ce que cela comporte.

En cette période de Fêtes, comment ne pas s'en rendre compte.

Le COVID que l'on pensait voir disparaitre, fait son retour accompagné de grippes virulentes mettant nos services hospitaliers en alerte une nouvelle fois.

Espérons que l'année 2023 fera mentir les prévisionnistes guère rassurant quant à l'avenir et notre pouvoir d'achat devant cette inflation galopante.

Localement : les travaux de l'école sont enfin en route mais interrompus par les intempéries de cette fin d'année. Le chantier devrait durer 6 mois.

La réparation du pont qui a perturbé la circulation pendant les deux mois de vacances.

En 2022, les associations locales ont pu reprendre leurs activités normalement, nous les en félicitons.

Soyons solidaires et gardons espoir!

Dans l'impossibilité d'organiser matériellement la cérémonie des Vœux,

Les Adjoints, le Conseil Municipal, la Secrétaire de Mairie, l'employé communal et moi-même nous vous souhaitons une Bonne et Heureuse Année.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Bulletin n° 30 - Janvier 2023

VOS ELUS

VAN-DEN-HOVE Daniel Maire

VILBERT Marcel Premier adjoint

VILTARD Alain Deuxième adjoint

MARQUANT Gilbert Troisième adjoint

GARAUX Pierre

LEMAIRE LOUCHET Fanny

DAUTHUILLE Thierry

WALPOËL LEMOINE Laurence

VANNEUFVILLE Michel

PARENT Christophe

MAROTINE Guillaume

Conseiller

Conseiller

Conseiller

LES COMMISSIONS

				Commissions					Inter-communautés			Autres	
	Informations et Communication	Affaires Financières	Patrimoine	Urbanisme et Environnement	Sécurité	Travaux	Actions Culturelles et festives	Gestion des Baux Communaux	Gestion Habitations de loisir	Com de Com Val de somme	SISCO Syndicat solaire	F.D.E. Syndicat Electrification	Correspondant Défense
VAN-DEN-HOVE Daniel	χ	X	χ	X	Х	X	X		Х	T	T	T	
VILBERT Marcel	R	R	R	P	P	P		P	P	S			
VILTARD Alain			P	R	R	R			P				T
MARQUANT Gilbert				P		P	R	R	R				
GARAUX Pierre	P						P						
LEMAIRE Fanny			P				P	P					
DAUTHUILLE Thierry		P			P		P					T	
WALPOËL Laurence	P	P			P		P	P					
VANNEUFVILLE Michel			P	P		P							
PARENT Christophe		P				P			P		T		
MAROTINE Guillaume	P			P			P	P					
				Т	Titula	:							

Légende :

R Responsable Commission

P Participant Commission

-----INFOS PRATIQUES-----

Mairie: téléphone: 03 22 48 10 72

Site internet: <u>vaire-sous-corbie.a3w.fr</u>

Adresse Mail: mairie.vaire.sous.corbie@wanadoo.fr

Permanence secrétariat de la Mairie :

⇒ LUNDI et VENDREDI de 17 H. 30 à 18 H. 45

Secrétaire de Mairie :

⇒ Madame GUENET Corinne

Permanences du Maire et des Adjoints de 18 H. à 19 H.

→ Le premier mercredi du mois : VAN DEN HOVE Daniel

→ Le deuxième mercredi du mois : VILTARD Alain → Le troisième mercredi du mois : VILBERT Marcel

→ Le quatrième mercredi du mois : MARQUANT Gilbert

ORDURES MENAGERES:

⇒ Le ramassage des ordures ménagères : le mercredi matin

Containers collectifs à disposition des habitants du village : Rue de l'Eglise

Un container pour le verre Un container pour le papier.

LES DÉCHETTERIES. (02 déchetteries sont désormais à disposition)

La même carte est valable pour les 02 déchetteries

Nouveaux Horaires au		/ER ore au 31 mars	ETE Du 01 avril au 31 Octobre			
<u>01 janvier 2023</u>	Corbie	Corbie Villers-Bretonneux		Villers-Bretonneux		
Lundi	10h-12h/14h-18h	14h-18h	09h-12h/14h-18h	14h-18h		
Mardi	Fermée	10h-12h/14h-18h	Fermée	09h-12h/14h-18h		
Mercredi	10h-12h/14h-18h	10h-12h/14h-18h	09h-12h/14h-18h	09h-12h/14h-18h		
Jeudi	Fermée	10h-12h/14h-18h	Fermée	09h-12h/14h-18h		
Vendredi	10h-12h/14h-18h	10h-12h/14h-18h	09h-12h/14h-18h	09h-12h/14h-18h		
Samedi	09h-12h/14h-18h	09h-12h/14h-18h	09h-12h/14h-18h	09h-12h/14h-18h		
Dimanche	09h-12h	09h-12h	09h-12h	09h-12h		

LES DÉCHETTERIES SONT FERMÉES LES JOURS FÉRIÉS

Journée Citoyenne :

Vous êtes garçon ou fille, vous avez <mark>16 ans révolus</mark>.

Vous devez obligatoirement vous présenter à la Mairie afin de vous faire recenser et ce dans le trimestre qui suit votre anniversaire.

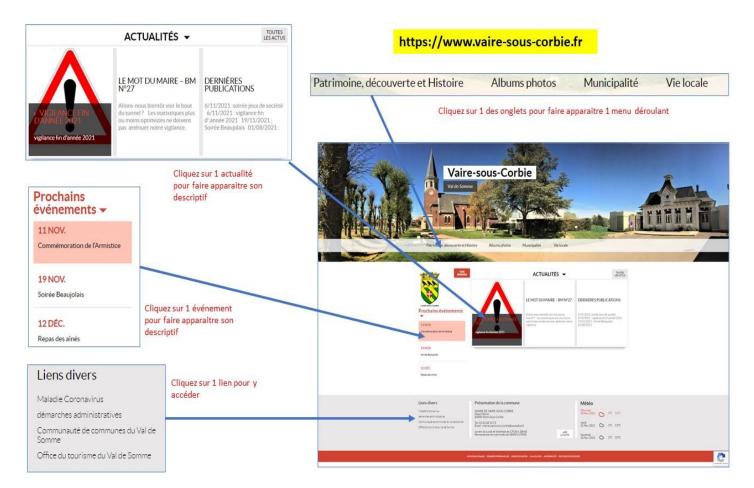
La Mairie vous remettra une attestation de recensement que vous conserverez précieusement

SITE INTERNET



Vous pouvez à tout moment consulter notre site <u>www.vaire-sous-corbie.fr</u> La mise à jour régulière est confiée à Pierre GARAUX.

Pour vous aider à naviguer sur le site, voici un tuto :



LOCATION DE LA SALLE DE LA MAIRIE

Responsable de la location :	Marcel VILBERT	Téléphone : 06 24 51 09 35			
Tarification	n applicable au 01 janv	vier 2023			
<u>Habitan</u>	ts résidents dans la comm	une :			
Période	Rem	ise des clés le :			
renode	Vendredi 18 heures	Samedi 09 heures			
Du 01 janvier au 31 mars	215,00 €	185,00 €			
Du 01 avril au 30 septembre	200,00 €	170,00 €			
Du 01 octobre au 31 décembre	215,00 €	185,00 €			
	Reprise des c	lés le Lundi 12 heures			
<u>Habitant</u>	s non-résidents de la comr	nune :			
Période	Rem	ise des clés le :			
renode	Vendredi 18 heures	Samedi 09 heures			
Du 01 janvier au 31 mars	280,00 €	250,00 €			
Du 01 avril au 30 septembre	265,00 €	235,00 €			
Du 01 octobre au 31 décembre	280,00 €	250,00 €			
	Reprise des c	lés le Lundi 12 heures			
Forfait journalier pour tous du lundi au vendredi de 08 heures à 18 heures : 80,00 € Lors du décès d'un proche, la salle est mise à disposition pour une demi-journée pour les résidents de la commune (à condition d'une part d'en faire la demande et d'autre part que la salle ne soit pas déjà réservée). Les tarifs ci-dessus comprennent (Electricité, Gaz, Eau, Congélateur, Frigidaire) Non compris dans les tarifs : la vaisselle qui est facturée en sus.					
	Conditions de location :				
Lors de la signature il vous sera demandé : Un chèque de caution de 350,00 € Une attestation d'assurance responsabilité civile de l'année en cours Un état des lieux sera effectué à la remise des clés et aussi à la reprise des clés.					

<u>IMPORTANT</u>

Aucune location ne sera consentie au cours du premier semestre 2023, la salle étant occupée par les élèves le temps des travaux de l'école communale.



Eau Potable

Depuis le 01 janvier 2020, la gestion de l'eau potable fait partie des compétences de la :

Communauté de Communes du Val de Somme (CCVS)

31ter, Rue Gambetta 80800 **CORBIE**

Téléphone: 03 22 96 05 96

Ouvert du Lundi au Vendredi de 08h30 à 12 h. et de 14 h. à 17 h.

La Com de Com du Val de Somme a passé un contrat de concession sous forme d'affermage à compter du 01 janvier 2022 et pour une durée de 05 ans avec :

SAS SUEZ Eau France ZAC DES Gros Grelot 60150 THOUROTTE

Dont les coordonnées sont les suivantes :

Numéro téléphone de service client : 09 77 40 84 08 du Lundi au vendredi de 08 heures à 19 heures et le samedi de 08 heures à 13 heures.

Numéro de téléphone astreinte (panne ou fuite) 09 77 40 11 20 et 07 jours/07

Tarif eau 2022

Organismes collecteurs	Libellés	Tarif 2021	Tarif 2022	Tarif 2023
Com de Com Val de	Abonnement collectivité forfait	42,51000€	21.27160€	
Somme				
Com de Com Val de	Part sur consommation au m3		0.36520 €	
Somme				
SUEZ	Abonnement délégataire forfait		20.23000 €	
SUEZ	Part sur consommation m3		0.59000€	
Hydra	Consommation Eau m3	0,87000€	0.00000€	
Agence de l'Eau	Redevance pollution facturation au m3	0,35000 €	0.35000€	
Agence de l'Eau	Préservation des ressources d'Eau	0,03623€	0.36230 €	
A l'instant où noi	e rédigeons l'article les tarifs (2023 ne nor	is sont nas r	annortés

l'instant ou nous redigeons l'article les tarifs 2023 ne nous sont pas rapportes.

Récapitulatif :	en 2021 l'abonnement était de 42.51 € i	il sera de 41,5016 € en 2022
	en 2021 le tarif du m3 d'eau était de 0.	870 € il sera de 0,9552 € le m3 en 2022
	Les taxes Agence de l'Eau 2022 vous soi	nt communiquées à titre indicatif,
l'organisme	collecteur n'ayant pas communiqu	é ses tarifs pour 2022.
-	Les tarifs ci-dessus sont	publiés hors TVA.

Important:

En cas de fuite d'eau avant compteur, rien ne vous sera pas imputée, si elle se situe après, le volume relevé, sera à votre charge et ce, dans les conditions fixées par l'exploitant. Pour conclure : un conseil, relevez régulièrement votre consommation sur le compteur!

(Le prix du m3 d'eau ne baissera pas à l'avenir).

Assainissement non collectif

L'assainissement non collectif, comment ça marche?

1 Définition :

L'assainissement non collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

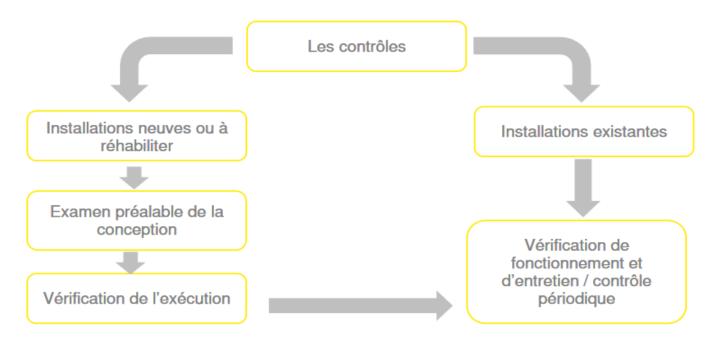
Les eaux usées traitées sont constituées :

- des eaux vannes (eaux des toilettes)
- des eaux grises (lavabos, cuisine, lave-linge, douche...).
- O Les installations d'ANC doivent permettre le traitement commun de l'ensemble de ces eaux usées. Contenant micro-organismes potentiellement pathogènes, matières organiques, matière azotée, phosphorée ou en suspension, ces eaux usées, polluées, peuvent être à l'origine de nuisances environnementales et de risques sanitaires significatifs.

L'assainissement non collectif vise donc à prévenir plusieurs types de risques, qu'ils soient sanitaires ou environnementaux.

COLLECTE	TRAITEMENT PRIMAIRE	TRAITEMENT SECONDAIRE
> Totalité des eaux usées (WC, cuisine, salle de bain)	Objectif: retenir les particules solides et les graisses.	> Filière de traitement utilisant le sol en place (épandage
> Interdiction de collecter les eaux de pluie.	> Bac à graisses éventuellement	 ➢ Filière utilisant un sol reconstitué: → soit un lit filtrant vertical non drainé, → lit filtrant à flux horizontal à massif zéolithe, → lit filtré à flux horizontal)
	> Fosse toutes eaux	 Filières agréées par le ministère

L'assainissement non collectif, les différents types de contrôle



∞ Le contrôle des installations neuves

Lorsque la mission porte sur une installation neuve ou réhabilitée, la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages s'effectue dans les conditions suivantes :

→ Etape 1 : Contrôle de conception

Ce contrôle se situe en amont de tout projet de construction d'habitat neuf ou de réhabilitation.

Ce contrôle vise à valider l'adaptation de la filière d'assainissement aux contraintes liées à la configuration de la parcelle et du type de logement.

Le contrôle de conception a pour but de vérifier que le projet est conforme aux arrêtés ministériels définissant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'Assainissement Non Collectif.

Concrètement

- Un dossier de conception complet doit être déposé auprès d'HYDRA pour toute installation neuve pour avis. Les pièces à fournir sont les suivantes :
 - o Etude de sol
 - o Etude de définition, de dimensionnement et d'implantation de la filière
 - o Plan de situation à l'échelle 1/25 000
 - o Plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel figure le logement et la filière projetée à l'échelle
 - o Plan d'implantation de la filière choisie avec le plan de coupe
- Un dossier incomplet ne pourra pas être traiter et les éléments complémentaires seront demandés au pétitionnaire augmentant le délai de réponse.

Délai de réponse : 1 mois.

→ Etape 2 : Rédaction de l'attestation de conformité

- → Dans le cadre d'une réhabilitation d'une installation existante :
 - HYDRA transmet au pétitionnaire l'attestation de conformité.
- → Dans le cadre d'une construction neuve :
 - HYDRA transmet son avis technique à la CCVS. La CCVS se charge de rédiger et de transmettre au pétitionnaire l'attestation de conformité qui est à joindre obligatoirement au permis de construire.
 - Dans le cas d'un rejet en puits d'infiltration ou au réseau d'eaux pluviales, la CCVS établit une autorisation de rejet qui est également à joindre au permis de construire lors d'une installation neuve.

Délai de réponse : 3 semaines

→ Etape 3 : Contrôle de l'exécution

Ce contrôle a pour but de vérifier que les éléments retenus par le propriétaire et acceptés par HYDRA lors du contrôle de conception sont bien respectés lors de la réalisation.

Concrètement :

- Il est impératif de prévenir HYDRA de la date prévue du démarrage des travaux au minimum 1 semaine avant. Le contrôle sera réalisé dans le cadre d'une visite de terrain, avant remblaiement du dispositif, pour évaluer la qualité de réalisation des ouvrages.
- Les observations réalisées au cours de la visite seront mentionnées dans un rapport de visite qui sera adressé par HYDRA au propriétaire des lieux.
- L'avis favorable sur le contrôle de réalisation permettra à la collectivité d'émettre le certificat de conformité.

∞ Le contrôle des installations existantes :

Pour les installations d'Assainissement Non Collectif, le contrôle consiste à

- Vérifier l'existence de l'installation
- Vérifier le bon fonctionnement et l'entretien de l'installation
- Evaluer les dangers pour la santé des personnes ou les risques avérés de pollution de l'environnement
- Evaluer une éventuellement non-conformité de l'installation.

La liste des pièces à fournir par le propriétaire :

- Etude de définition de la filière initiale
- Plan de masse du projet
- Plan en coupe de la filière et du bâtiment
- Anciens rapports liés aux précédents contrôles (conception, bonne exécution, périodique)
- Certificat de la dernière vidange de la fosse

Tarifications 2022

Intitulé	Part HYDRA	PART CCVS	Total	Total
	Hors taxes	Hors taxes	Hors taxes	Toutes taxes
Contrôle de conception	47.91 €	20.00 €	67.91 €	74.70 €
Contrôle de bonne exécution	88.59 €	50.00 €	138.59 €	152.45 €
Contrôle diagnostic des installations neuves existantes	115.79 €	30.00 €	145.79 €	160.37 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement	97.72 €	30.00 €	127.72 €	140.49 €
Contrôle de conformité en cas de vente de propriété	98.53 €	55.00 €	153.53 €	168.88 €

Les tarifs ci-dessus sont ceux appliaués en 2022.

Au moment de la rédaction les tarifs 2023 ne sont pas parus et sont susceptibles de majoration.

Aides de la CCVS

Tout propriétaire souhaitant réhabiliter son Assainissement Non Collectif non conforme peut solliciter l'aide financière de la CCVS. Cette aide est octroyée indépendamment des revenus, qu'il s'agisse d'une résidence principale ou secondaire, nouvellement acquise ou non, exceptée les constructions neuves de moins de 05 ans.

Absence d'installation	
Par rapport à la date de contrôle : - De 0 à 2 ans - De 2 à 4 ans - Au-delà de 4 ans Autres cas de non-conformité	- 30 % sur un plafond de 8 000 € TTC - 20 % sur un plafond de 8 000 € TTC - Plus aucune aide financière
 Travaux obligatoires sous 04 ans ou sous 1 an dans le cas d'une cession immobilière Défaut de sécurité sanitaire Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant être raccordé au réseau public de distribution Installation incomplète ou n'ayant pu être dimensionnée Installation présentant des dysfonctionnements majeurs Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un des éléments constitutifs : 	
 De 0 à 2 ans par rapport à la date contrôle ou sous un an dans le cas d'une cession immobilière De 2 à 4 ans par rapport à la date du contrôle Au-delà de 4 ans par rapport à la date du contrôle 	 30 % sur un plafond de 8 000 € TTC 20 % sur un plafond de 8 000 € TTC Plus aucune aide financière

Ordures ménagères

La tarification incitative

Depuis le 1er janvier 2016, le nombre de présentations de vos bacs (ordures ménagères et emballages) est comptabilisé.

Les données enregistrées sur toute l'année 2022 serviront à calculer votre taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui figurera sur l'avis d'imposition de taxe foncière que vous recevrez en octobre 2023.

Pour cela pensez à :

- Trier un maximum vos emballages (plastiques, acier, alu, carton) dans votre bac à couvercle jaune
- Apporter votre verre et votre papier dans les colonnes prévues à cet effet (Rue de l'Eglise)
- Composter vos déchets de cuisines, de jardin et autres fermentescibles.

La facturation:

La collecte de la poubelle jaune est gratuite,

La collecte de la poubelle verte est payante :

- Mise en application de la taxe TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives) en 2016
 - O Mode de calcul :

	Volume du Bac	Tarifs unitaires des levées
Principe de la levée	120 litres (ce bac n'est plus distribué	1.72 €
r i nicipe de la levee	140 litres	2.00 €
1 bac sorti = 01 bac facturé	240 litres	3.43 €
	360 litres	5.15 €
	770 litres	11.01 €

- La TEOMI est payée avec vos impôts fonciers (voir tableau exemple ci-dessous)
- La TEOMI est payée avec une année de retard (elle est calculée sur l'année civile)
 - Exemple en 2022 vous avez mis 13 fois votre poubelle verte de 140 litres vous devrez vous acquittez sur votre feuille d'imposition foncière de 2023 de 26 euros de votre TEOMI
 - Montant de la taxe ordures ménagères 2023 :
 - (Base locative x 12.00 %) + TEOMI 2022 = Montant à payer
 - 1 600 € x 12.00 % = 192 € + 26 € = 218 €

		Commune	Syndicat des	Intercomm	Département	Taxes spéciales	Taxes ordures	Taxe GEMAPI	Total des
		Commune	communes	unalité	Departement	raxes speciales	ménagères	Taxe GEIVIAPT	cotisation
S	Taux 2021	%	%	%	%	%	11%		
bâties	Taux 2022	%	%	%	%	%	12%		
pâ	Adresse								
tés	Base						1600		
Propriétés	Cotisation						218		
ò	Cotisations)		
ш.	Variation en %	%	%	%	%	%	12%		
		Commune	Syndicat des	Intercomm	Département	Taxes spéciales	Taxes ordures	Taxe GEMAPI	Total des
		Commune	communes	unalité	Departement	raxes speciales	ménagères	Taxe GENIAPT	cotisation
	Taux 2021	%	%	%	%	%	11%		
_	Taux 2022	%	%	%	%	%	12%		
E	Bases Cerres								
itie	non agricoles								
βqι	Bases terres								
101	agricoles								
Propriétés non bâties	Dégre	èvement jeun	es agriculteurs (.	JA)	Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assura accidents ag		
	Base Etat					·	Droit proportionne	l:	
	Base collectivité						Droit fixe :		
	La taxe sur les or	dures ménagèi	res comprend une	part incitative	d€ 26€				

Les collecteurs par La Com de Com Val de Somme (à proximité de l'Eglise) :

- <u>Un Conteneur de verre :</u>

o Produits admis dans le conteneur verre :

- Les pots sans bouchon : pots de confiture, de compote, de miel, d'aliment pour bébé, de moutarde de mayonnaise, de sauce, d'épices, d'aromates (cannelle, safran...) de condiments (sel, poivre...), de café soluble.
- Les bocaux sans bouchon : les bocaux de fruits et sirop, de légumes, de plats cuisinés, de cornichons, d'olives, d'anchois.
- Les bouteilles en verre et les flacons : les bouteilles de vin, de champagne, de mousseux, d'apéritif, de bière, d'eau, de jus de fruits, de vinaigre, d'huile...

o <u>Produits interdits dans le conteneur verre :</u>

- Le verre à usage pharmaceutique : thermomètre, seringue, ampoule buvable (à déposer auprès de votre pharmacien)
- Les ampoules, les néons, les vases.
- Le verre de vitrage, de pare-brise, de miroir, les plats et casseroles en vitro céramique.
- La vaisselle en faïence, porcelaine, verre, cristal.

- <u>Un Conteneur de journaux :</u>

o Produits admis dans le conteneur journaux :

- Les journaux, les magazines, les catalogues et les prospectus.
- Les boites de carton plat et les caisses en carton ondulé : boites de biscuits, de céréales, de biscottes, de riz, de pâtes, de sucres.
- Les cartons volumineux d'appareils hi-fi, de téléviseurs, les cartons de maintien entourant les canettes de bières, de yaourt.

• Produits interdits dans le conteneur journaux :

- Les papiers et cartons souillés (cartons de pizza...)
- Les articles d'hygiènes souillés (mouchoirs, essuie-tout, couches...)
- Les classeurs ou cahiers à spirales.
- Les papiers spéciaux (calque, cellophane, papiers peints, carbone...

- Les poubelles déposées chez vous :

Bac de tri jaune

Déchets admis dans votre bac de tri :

- Tous les emballages plastiques : toutes les bouteilles, flacons, bidons, barquettes, pots et boîtes, sacs et sachets, films
- Les canettes de boisson et boîtes de conserve
- Les bidons de sirop, les bombes aérosols et les tétra-brick
- Les barquettes en aluminium et les tubes en métal
- Suremballage
- Petit carton d'emballage, boîte de biscuits, baril de lessive

Déchets NON admis dans votre bac de tri :

- Les bidons et les flacons de produits toxiques : huile moteur, white spirit, allume barbecue, acide, peinture, soude..
- Les bouteilles et flacons ayant contenu des produits phytosanitaires : insecticide, herbicide...
- Les jouets, rasoirs jetables, seringues, stylos, briquets...
- Les vis, écrous, barbelés, paires de ciseaux...
- Les boîtes de conserve non vidées

Bac de tri vert

Ce qui n'est pas admis dans le bac jaune



Informations utiles concernant la gestion des complémentaires :

- Je déménage, que dois-je faire?
 - Comme pour vos abonnements (eau, électricité, ...) en cas de changement d'adresse vous devez impérativement et rapidement en faire la déclaration auprès de votre mairie, qui transmettra les informations à la Communauté de Communes. Les bacs sont affectés au logement et restent la propriété de la Communauté de Communes du Val de Somme.
- Mon bac est cassé mon bac a été volé, que dois-je faire?
 - Adressez-vous en mairie afin d'établir une demande. La copie du procès-verbal de déclaration de vol délivrée par la gendarmerie est nécessaire pour obtenir un autre bac. La puce du bac déclaré volé sera bloquée.
- Vous avez un doute sur le tri?
 - O Vous pouvez consulter le site CITEO.

La commune en bref

TRAVAUX DANS LA COMMUNE:

- Clocher de l'Eglise

Remplacement des abat-sons du clocher de l'église du plexiglass et des contre linteaux, travaux effectués par Paul VILTARD pour une valeur de 970.00 €.



- Volets à la Mairie



Le Conseil Municipal a décidé dans le cadre du transport de l'école communale à la salle polyvalente de la mairie de procéder à la pose de volets roulants pour un montant hors taxes de 10 538.13 €. Sur ce montant une subvention de 3 378.00 € a été demandée à la Com de Com du Val de Somme et nous a été accordée et versée le 05 décembre.

- Acquisition d'un support mobile à roulettes pour TBI

Pour répondre aux besoins de l'enseignement la société PJD par l'intermédiaire d'un technicien a déposé de l'école et reposé sur un socle mobile à roulettes le TBI (Tableau Blanc Interactif) dans la salle polyvalente pour un coût : Socle 439.00 € main d'œuvre et déplacement 380.00 € HT.





Travaux école

Début décembre l'agrandissement, mise en accessibilité, mise aux normes des sanitaires de l'isolation thermique ont débutés à l'école communale.

Les travaux doivent durer 06 mois.

L'OPERATION BRIOCHES

« L'opération brioches » s'est déroulée début octobre dans notre village. Marie Christine Marotine a assuré la vente des brioches. Merci aux habitants pour leur accueil et leur générosité habituelle qui a permis de réunir un bénéfice de 219.00 € au profit des Papillons Blancs, association qui aide les personnes handicapées mentales enfants et adultes.



LA CEREMONIE DU 14 JUILLET

C'est par une journée ensoleillée, que la Municipalité et la population se sont retrouvées aux pieds du monument aux morts ainsi qu'au cimetière pour un dépôt de gerbes.
Un vin d'honneur servi à la mairie, suivi d'un repas champêtre organisé par l'association Festi'Vaire et d'un spectacle a clôturé la cérémonie



Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918



Rendez-vous au monument aux morts pour la commémoration de l'armistice. A notre grande satisfaction, les enfants accompagnés de l'institutrice, Mme PRUDHOMME et de quelques parents, ont entonné la MARSEILLAISE avec beaucoup d'enthousiasme.

Après le dépôt de la gerbe, la lecture du discours du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, l'assemblée s'est rendue sur les tombes militaires du cimetière du village.

Cette cérémonie s'est clôturée à la salle de la mairie par un vin d'honneur.



NOËL DES AINES DE LA COMMUNE

La salle polyvalente de la commune n'étant pas disponible, et pour rompre avec les années 2020 et 2021, le Conseil Municipal sur proposition du Maire, a décidé de réunir les aînés à la salle des fêtes de la commune du Hamelet.





46 convives se sont donc retrouvés pour un repas le 04 décembre pour un repas servi par « *Le Petit Gourmet* de *BUS LA LESIERE* ». L'animation de cette après-midi a été confié à Festi'Vaire.

A l'issue de cette après-midi les ainés présents et le personnel communal sont repartis avec leur colis. Les colis des aînés non présents ont été presque tous remis le 05 décembre. Les colis des aînés non distribués sont à disposition aux heures d'ouverture du secrétariat.

Le Maire et le Conseil Municipal tient à renouveler ses remerciements à **Monsieur Stéphane CARON** qui a gracieusement offert à tous les aînés un pot de miel de sa production, et dont vous trouverez ci-dessous ses coordonnées :



LES ASSOCIATIONS

Association Bêêêl



La Chasse



Vaire sous Corbie

Président: Lemaire Hervé

Vice Présidents: Lahcem Stéphane et Marotime Guillaume

Secrétaire: Croisy Laurent Trésorier : Lemaire Samuel

Membre: Leblois Thomas

ASSOCIATION FESTI'VAIRE

L'association pour but :

De développer des activités de loisir au sein de la commune

D'animer la vie du village par des manifestations diverses et variées.

Président : Thierry DAUTHUILLE Secrétaire : Pierre GARAUX Trésorière : Maryse MARQUANT

Trésorier adjoint : Alain VILTARD



Groupe facebook : Festi'Vaire

Après deux années perturbées par la, pandémie, l'association a pris un nouvel élan et a organisé un bon nombre

d'évènements:

4 mars : organisation d'une soirée jeux de société



16 avril : Chasse aux oeufs de pâques



11 juin : Après-midi festif autour de jeux "de boules à la plume" et de pétanques

Nous étions une trentaine de personnes réunis autour du terrain de boules. Une après-midi sous le soleil qui a fait le plaisir de tous.





14 Juillet:

Le repas organisé par Festi'Vaire a réuni 80 convives repas animé par Joel Dufresne, qui a interprété des chansons en Picard. Des parties de jeu de boules à la plume et de cartes ont ensuite été proposés.



7 Août : Fête du village

Rendez-vous était donné à partir de 6h sur la place de la mairie pour la réderie de Vaire-sous-Corbie





15 octobre

Soirée crêpes et jeux de société



4 décembre : participation à l'organisation du repas des ainés







10 décembre :

Les enfants ont été invités à fêter noël devant l'église du village, (la salle des fêtes étant en travaux). Ils ont pu assister à un spectacle de 45 minutes dans l'église puis une surprise les attendait au pied du sapin de Noël.



ASSOCIATION A VAIR'ON PÊCHE



LA PECHE - L'ETANG COMMUNAL

- Président : Monsieur Gilbert MARQUANT - Vice-Président : Monsieur Yves MAROTINE - Trésorier : Monsieur Alain VILTARD

- Secrétaire : Monsieur Geoffrey DACHICOURT

- Membres : Monsieur Stéphane LAHCEM

Monsieur Morgan LEGRAND Monsieur Mathieu GOURDIN Monsieur José ANNIERE Monsieur Christian PAGIE Monsieur Davy LECOUSTRE

Garde pêche de l'association assermenté : Monsieur Christian LEGROS.

Les pêcheurs intéressés trouveront toutes les informations auprès de :

Gilbert MARQUANT

Téléphones: 03 22 96 98 41 / 06 45 57 06 57

Le tarif des actions de pêche à compter du 1er janvier 2022 :

Période	Habitants de Vaire-sous-Corbie	Habitants Extérieurs Vaire-sous-Corbie
Année	30,00 €	60,00 €
Journée	05,00 €	10,00 €
Vacances 15 jours an	15,00 €	30,00 €
Vacances 30 jours an	20,00 €	40,00 €
Tarif jeunes/ an	15,00 €	30,00 €

Pêche en barque autorisée avec abonnement annuel de 40,00 €

Les résidents temporaires sont considérés comme habitants de Vaire-sous-Corbie

A l'heure de la rédaction du bulletin les tarifs 2023 ne sont pas connus



Le 27 août l'association a organisé son concours de pêche au canal, 13 pêcheurs étaient inscrits, le concours a été remporté par : CAPART Gérard (premier prix LEMAIRE François (deuxième prix) ANNIERE Nathan (troisième prix Le repas qui a suivi a réuni 72 convives

Le 22 octobre l'association a organisé son concours de pêche au brochet, 15 pêcheurs étaient inscrits, le concours a été remporté par :

ANNIERE Nadine (premier prix LEGRAND Nolan (deuxième prix) LEGRAND Morgan (troisième prix) Le repas qui a suivi a réuni 75 convives



L'équipe d'A VAIR ON PECHE remercie tous les participants aux activités, et souhaite une belle fin d'année et une bonne année 2023

Rencontre avec les habitants de VAIRE

Rencontre avec Bernard Vaquez

Bernard Vaquez est né en 1936 et a passé son enfance à Vaire jusqu'en 1947. Il vivait dans le logement de fonction de l'école, son père étant l'instituteur de la commune. Intarissable sur l'histoire du village, il nous conte l'occupation en 1943, à travers les souvenirs d'un enfant de 6 ans qu'il était à l'heure allemande.

Un peu d'histoire

Le village d'un enfant à l'heure allemande.

« Il y eut l'évacuation en 1940, deux années avant, mais depuis lors le village avait repris ses activités sans les hommes en captivité. La guerre s'était éloignée et ne se manifestait que peu souvent par le passage d'une patrouille ou d'un véhicule à croix gammée.

C'est au printemps 1943 que le maire fut avisé qu'il y aurait incessamment l'installation d'un cantonnement dans le village. Quelques jours plus tard une unité médicale vint visiter l'école et apposa des bandes blanches autour des portes et des fenêtres pour pouvoir désinfecter ensuite disait-on. Les Allemands s'installèrent peu de temps après, qui dans l'école, qui dans des maisons vides, qui chez l'habitant. Le village s'était transformé sans heurts et quelques sentinelles étaient apparues aux endroits jugés importants : on ne sait jamais! Aux dires des gens du village la crainte légitime suscitée par les nouveaux arrivants se transforma vite en une prudente observation puis en rapports corrects. La vie reprit son cours. La présence allemande était visible mais discrète.



Les camions allemands qui stationnaient dans la ferme Boulnois

L'école fonctionna dans sa nouvelle installation au château à ma grande satisfaction, car pour me rendre en classe je troquais une traversée de couloir entre l'appartement et la classe pour un petit kilomètre de promenade avec les copains! pour moi c'était du plaisir! L'organisation militaire allemande se précisa. Un emplacement circulaire antiaérien pour mitrailleuse antiaérienne fut creusé sur le cœur de l'ancienne église détruite en 1918. Jamais menacée la mitrailleuse de 13 ne servit que pour des tirs d'exercice. La place fut utilisée régulièrement pour diverses activités. Le décrassage physique, le tir à courte portée sur le mur du préau, les évolutions en ordre serré, les marches en chanson viriles occupaient la matinée de la troupe. L'entrainement des motos et side-cars avec passages entre les tilleuls était le clou de cette présentation trop brève à mon gré. Dans le préau de l'école était installée la menuiserie. Un camion classique y fut transformé en ambulance et je fus un observateur et un aide zélé des travaux. Bien trop jeune pour être accusé de collaboration! Ma mère essayait bien d'éviter que je sois trop proche des soldats mais j'étais appelé par eux dans leur chambrée. J'y allais quand même, quitte à me faire réprimander! Le jeudi, je me faufilais dans le hangar à camions voisin, une vingtaine de Renault gris à cabine avancée, où j'avais le droit de grimper et de regarder les mécaniciens...

Un soir, au retour du château, tout semblait changé, les Allemands avaient plié bagages. Beaucoup plus tard, j'ai essayé d'en savoir plus sur le destin de cette unité. Sans résultats! »

Merci à Bernard de prendre le temps de nous partager ses souvenirs

VOEUX

Nous regrettons vivement de ne pouvoir vous accueillir courant janvier 2023 pour la présentation des vœux et ce pour la troisième année consécutive. Ce n'est pas le covid qui nous contraints, mais la salle polyvalente n'est pas disponible.

Le Conseil Municipal.

Le Maire.

Le Conseil Municipal

vous souhaitent une



2023